



BUREAU INDEPENDANT
ANTI-CORRUPTION



GUIDE POUR LES RÉSEAUX D'HONNÊTETÉ ET D'INTÉGRITÉ (RHI) : CRÉATION ET MOBILISATION

Le présent document a été édité avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'Appui à la Gouvernance Démocratique à Madagascar GOUDMADA, financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UN PBF).

Ce projet vise à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de lutte contre la corruption et de recevabilité ainsi que la création d'espaces de dialogue et d'accès à l'information.



Juin 2022



BUREAU INDEPENDANT
ANTI-CORRUPTION



**GUIDE POUR LES
RÉSEAUX D'HONNÊTETÉ
ET D'INTÉGRITÉ (RHI) :
CRÉATION ET
MOBILISATION**

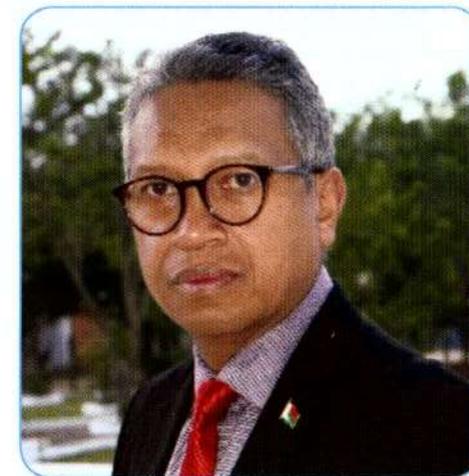
PRÉFACE	3
Introduction	4
Contexte et justifications	4
Les cibles	5
I. Généralités sur l'environnement de la lutte contre la corruption à Madagascar	6
1.1 Ce que l'on entend par corruption	6
1.2 Effets néfastes de la corruption dans le cadre de l'éducation des jeunes (scolaire et extra-scolaire)	6
1.3 Mission des 3 volets opérationnels du BIANCO	7
1.4 Système Anti-Corruption	7
II. La mise en place du RHI	8
2.1. Schéma global du Mode Opérateur Faire Faire dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un RHI	8
2.2 Missions du RHI	10
2.3 Création	12
III. Opérationnalisation et/ou redynamisation du RHI	14
3.1 Etape de l'opérationnalisation ou redynamisation	14
3.2 Missions et responsabilités des parties prenantes à l'opérationnalisation du RHI	15
IV. Activités proposées, cibles et opportunités de transmissions des messages	18
V. Points à observer /respecter	20
VI. Organisation de la Journée des RHI	21
ANNEXES : BOITE A OUTILS	22
Boîte à outils N° 1	22
Boîte à outils N° 2	23
Boîte à outils N° 3	24
Boîte à outils N° 4	24
Boîte à outils N° 5	25
Boîte à outils N° 6	25
Boîte à outils N° 7	26

Conscient de ses limites mais convaincu de la nécessité d'impliquer tous les acteurs éducatifs dans la noble mission d'inculquer dès le plus jeune âge la culture d'intolérance à la corruption, le BIANCO a lancé depuis l'année 2019 un nouveau mode opératoire basé sur le « faire-faire », dont la finalité est l'appropriation généralisée de la lutte.

Les activités intensivement menées par les Réseaux d'Honnêteté et d'Intégrité (RHI) sous l'égide du BIANCO mis en place au sein des établissements scolaires et universitaires, ainsi que des mouvements de jeunes visent à ce que la jeunesse malgache s'approprie les moyens de la lutte contre la corruption en devenant non seulement des vecteurs de changement mais également des relais de sensibilisation et de mobilisation pour l'assimilation de la culture d'intégrité et d'honnêteté par leurs pairs.

En matière d'éducation des jeunes, l'adoption de cette nouvelle approche méthodologique se traduit par le transfert aux acteurs éducatifs au niveau des ministères en charge de l'éducation (MEN, METFP, MESUPRES, MJS) et leurs démembrés (DREN, CISCO, établissements, facultés), ainsi qu'au niveau des établissements scolaires et universitaires privés, et des associations à vocation éducative, des compétences et expertises de la lutte anti-corruption accumulées par le BIANCO tout au long de ses dix-huit ans d'existence.

La production du présent guide, avec l'appui technique et financier du Projet GOUDMADA du PNUD, répond à un double objectif : d'une part la mise à la disposition de nos partenaires de lutte d'un outil très pratique leur amenant



Laza Eric Donat ANDRIANIRINA

une maîtrise effective des procédures et techniques de création et de mobilisation des RHI, et l'harmonisation d'approches adoptées par les acteurs de création, d'autre part.

Chers partenaires de lutte, ce précieux document vous est donc spécialement dédié, et je sais que vous allez en faire bon usage vers une génération sans corruption. En tant que coaches et accompagnateurs, les éducateurs du BIANCO sont à votre disposition pour vous encadrer dans la mise en pratique de son contenu. Unissons nos forces pour une appropriation par nos jeunes de la culture d'honnêteté et d'intégrité, garant d'un avenir meilleur pour notre cher pays.

En conformité et en application de mon discours lors de la célébration de la 1ère Journée Nationale des RHI à Fianarantsoa, le 10 décembre 2021, faisons ensemble une sorte d'animation à mettre en œuvre pour parvenir à des résultats cohérents.

INTRODUCTION

Comme l'éducation est un processus d'accompagnement d'un être humain suivant les étapes de la croissance de son développement, elle consiste à répondre aux différents besoins spécifiques de chaque individu afin de développer et de structurer sa personnalité.

En termes de finalités sociale éthique, civique et citoyenne : l'éducation doit promouvoir la fierté d'être Malgache, le civisme, le développement personnel, le respect de soi et de la vie, l'estime de soi, l'autonomie, la droiture, l'intégrité, le refus de toutes formes de corruption, le développement des relations interpersonnelles, la citoyenneté, les valeurs républicaines, le respect des biens communs, le respect mutuel, le sens de la solidarité, l'empathie, la justice sociale ainsi que l'esprit de vie en communauté, et du « Fahendrena Malagasy » adapté au contexte actuel.

Il appartient à l'école Malgache de garantir à tous les apprenants une éducation de qualité pour qu'ils soient utiles à la communauté et puissent laisser en héritage un monde meilleur pour les générations futures.

D'ailleurs, la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) 2015-2025, qui a pour vision de « faire de Madagascar à l'horizon de 2025, un Etat de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption », préconise la production des contenus pédagogiques pour la formation civique des jeunes et la promotion du Réseau d'Honnêteté et d'Intégrité (RHI).

Quant au BIANCO, il est déterminé à incarner la culture anti-corruption chez les élèves

dès le bas âge conformément à la vision commune : « vers une génération sans corruption ». En ce sens, l'adoption de son nouveau Mode Opérateur « Faire-Faire » qui consiste à partager ses expertises en matière de lutte contre la corruption et à externaliser certaines activités opérationnelles, est un moyen par excellence pour vulgariser le RHI au sein de tous les établissements scolaires et universitaires.

Le défi suprême est de faire admettre que la corruption est un fléau national qui doit être endigué, et d'impliquer les jeunes dès le bas âge dans la lutte contre la corruption.

CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Cette stratégie de création et de mobilisation du RHI vise à susciter un nouvel état d'esprit, à entraîner un courant de changement durable et à participer d'une manière plus efficace à la réinstauration de l'éthique Malgache basée sur la sagesse triptyque traditionnelle à savoir : AINA, FANAHY et FIHAVANANA.

L'exposé des motifs de la loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la Lutte Contre la Corruption (LCC), mentionne que la réussite de la lutte contre la corruption nécessite l'adhésion du public et la contribution de tous, conformément aux dispositions de l'article 8 de ladite loi. Par ailleurs, l'insertion dans les programmes d'études d'un curriculum de formation et d'éducation en matière de LCC depuis l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire est considérée comme une solution durable aux problèmes de la corruption à Madagascar.

D'ailleurs, les principales missions du BIANCO en matière d'Education consistent d'abord

à éduquer la population pour développer la culture de refus voire d'intolérance à la corruption, ensuite à inculquer les valeurs positives, banissant toutes tentatives de corruption, à sensibiliser le public sur les effets néfastes de la corruption et sur les bonnes valeurs partagées et protégées par la société ainsi qu'à instaurer un système d'éducation dès le plus jeune âge.

En tant qu'activité extra-scolaire, basée sur l'éducation par les pairs, le RHI se veut être une structure juvénile qui véhicule la promotion de la culture de refus de la corruption. L'objectif étant de bâtir une génération responsable, intègre et honnête.

A travers ce guide, le BIANCO assurera le transfert du « savoir-être », et du « savoir-faire » pour mobiliser les jeunes à travers le RHI. Le présent guide servira ainsi d'outil de cadrage méthodologique de base réservé aux responsables pédagogiques au niveau des établissements scolaires et universitaires ainsi que les relais pour concrétiser le Mode Opérateur Faire-Faire (MOFF) dans le cadre de la création et de la mobilisation du RHI.

C'est la raison pour laquelle, ce projet de création du RHI constitue un grand pas en avant pour l'atteinte de notre objectif qu'est la promotion de la culture d'intolérance à la corruption dès le plus jeune âge.

Ce document vise alors un double objectif : servir d'outil de travail pour les partenaires et tenir le rôle d'outil de référence pour l'équipe opérationnelle du BIANCO

LES CIBLES

Ce guide s'adresse en premier lieu aux responsables au niveau des Ministères en charge de l'éducation des jeunes (Education nationale, Enseignement technique, Enseignement supérieur, Jeunesse) qui sont les cibles principales du BIANCO conformément à l'esprit du mode opératoire faire-faire.

Il est également destiné à toutes les entités et les personnes physiques ou morales voulant travailler avec le BIANCO dans le cadre de la promotion de la LCC auprès des jeunes comme les Organisations des Sociétés Civiles, les Associations ou Groupements des jeunes, les Partenaires Techniques et Financiers, ...

Malgré les efforts déjà déployés par les équipes opérationnelles du BIANCO, tous les établissements scolaires et universitaires de Madagascar ne sont pas encore couverts par le RHI d'où la collaboration avec les Organisations de la Société Civile œuvrant dans le domaine de l'Education, en tant qu'organe de relais. La vulgarisation reste ainsi un challenge à relever.

Ce guide se veut être opérationnel et pratique envers ses utilisateurs. Il s'articule autour de deux aspects :

- Aspect théorique axé sur la compréhension partagée de la lutte contre la corruption par rapport à l'environnement des jeunes ;
- Aspect technique basé sur le partage des expériences pour la création et la mobilisation du RHI.

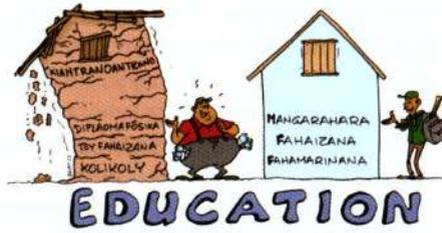
I. GÉNÉRALITÉS SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION À MADAGASCAR

1.1 Ce que l'on entend par corruption

Généralement, la corruption peut être définie comme l'usage illégal du pouvoir dont on est investi à des fins personnelles (Transparency International). Elle, à travers les infractions qui lui sont assimilées, se présente sous plusieurs formes selon la loi 2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption. Un dépliant illustrant ces différentes formes est mis à la disposition des encadreurs.

1.2 Effets néfastes de la corruption dans le cadre de l'éducation des jeunes (scolaire et extra-scolaire)

Actuellement, la corruption est généralisée dans toutes les sphères de la vie politique, économique et sociale avec ses aspects transversaux, sectoriels et régionaux. Les principaux méfaits de la corruption suivants méritent d'être signalés :



Sur le plan politique :

- Instabilité politique / crise politique à répétition ;
- Etat faible et incapable de satisfaire les besoins du peuple ;
- Perte de confiance du public (faible rentrée fiscale, difficulté à mobiliser le public ...).

Sur le plan social :

- Conflits sociaux et insécurité galopante ;
- Pauvreté extrême de la population ;
- Malédiction des ressources naturelles...

Sur les services publics :

- Baisse de la qualité de service et de la motivation des Agents ;
- Perte de la confiance du public envers les dirigeants d'où les vindictes populaires ...

Plus particulièrement, dans le domaine de l'éducation, on peut citer les points suivants, mais la liste n'est pas exhaustive:

- Manipulation des notes ;
- Multiplication des faux diplômes ;
- Politisation de l'enseignement ;
- Baisse du niveau de l'enseignement ;
- Chômage des jeunes ;
- Accentuation de la différence entre les pauvres et les riches ;
- Dépréciation du « fihavanana » et des valeurs malgaches (soatoavina)...



1.3 Mission des 3 volets opérationnels du BIANCO

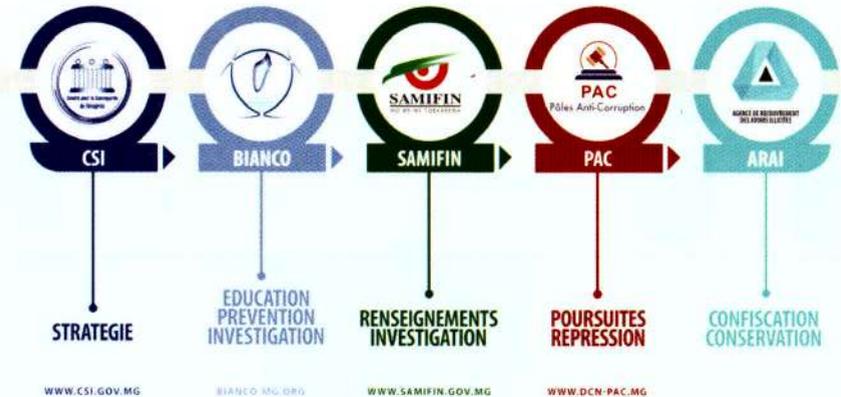
Force est de rappeler les principales missions du BIANCO en tant qu'entité spécialement

dévolue à la lutte contre la corruption et chargée de la mise en œuvre de la SNLCC à travers les trois volets opérationnels à savoir: l'Education, la Prévention et l'Investigation.

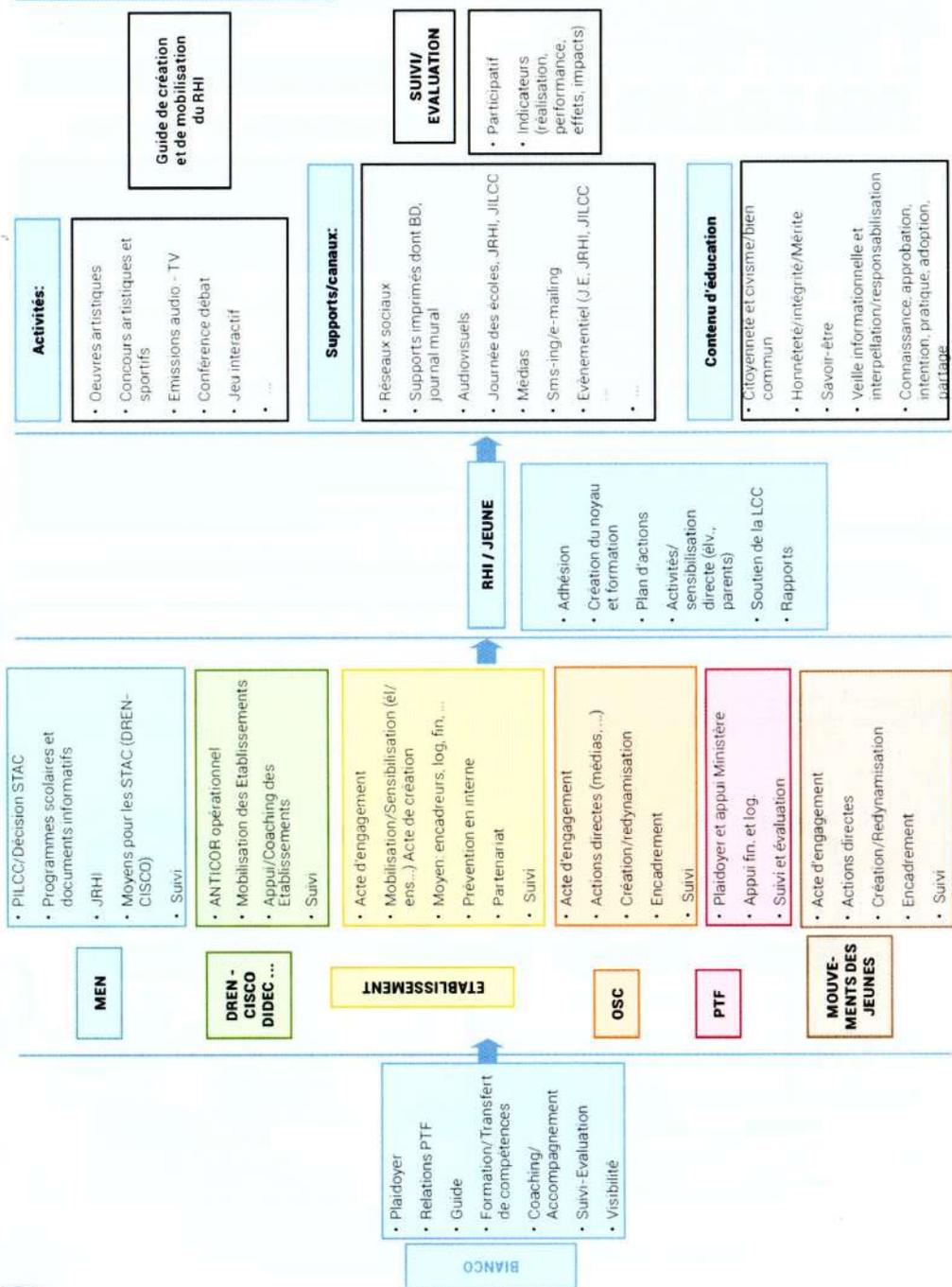
Le tableau suivant résume les missions et attributions principales de chaque volet.

La trilogie de la lutte contre la corruption	
Volet	Missions et attributions
Education	Eduquer la population sur les dangers de la corruption
	Mobiliser le soutien public
	Inciter le public à dénoncer les cas de corruption
Prévention	Dispenser des conseils pour la prévention de la corruption à toute personne ou à tout organisme public/privé
	Recommander des mesures et réformes (législatives et réglementaires);
	Mettre en place des dispositifs anti-corruption nécessaires
Investigation	Mener des investigations sur des faits soupçonnés de corruption
	Recevoir et exploiter les déclarations de patrimoine
	Développer un réseau d'information anti-corruption

1.4 Système Anti-Corruption



2.1. Schéma global du Mode Opérateur Faire Faire dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un RHI



Vision :

A long terme, le développement du RHI vise l'émergence d'une « GENERATION SANS CORRUPTION ».

Objectifs généraux :

Le RHI a pour objectif de promouvoir la culture d'intégrité et d'honnêteté chez les jeunes afin qu'ils deviennent à l'avenir non seulement des personnes compétentes mais aussi responsables, honnêtes et intègres. Il vise également à rassurer et encourager les jeunes à avoir une vision plus optimiste de leur avenir tout en leur suscitant à adhérer à la cause de la LCC, une des voies pour un avenir meilleur, plus juste et équitable.

Objectifs spécifiques :

- Faire adopter un comportement favorable à l'anti-corruption : intégrité, honnêteté, méritocratie....;
- Faire des membres du RHI, des relais du BIANCO en matière d'éducation et de sensibilisation des jeunes (milieu scolaire, milieu universitaire, mouvement associatif des jeunes, milieu professionnel, ...);
- Faire des RHI des fervents défenseurs de la lutte contre la corruption;
- Développer le réflexe anti-corruption en initiant les jeunes aux concepts de veille informationnelle et d'interpellation;
- Responsabiliser les structures d'accueil (établissements, secteur /Institution) à la pérennisation des activités des RHI.

Résultats attendus :

- Les membres du RHI seront des jeunes modèles en matière d'intégrité et d'honnêteté;
- Les membres du RHI contribueront à l'amélioration de leur environnement immédiat par la promotion d'un comportement intègre à travers des activités de veille et d'interpellation;
- La promotion de la culture d'incorruptibilité en milieu professionnel devient un réflexe;
- Les jeunes sont rassurés d'avoir une vision plus optimiste de leur avenir;
- Le BIANCO disposera d'une structure relais dans l'éducation et la sensibilisation des Jeunes /Agents /Parents/Corps enseignants;
- La pérennité des activités des RHI est assurée par les partenaires /parties prenantes (DREN, CISCO, OSC, ...).

2.2 Missions du RHI

Les missions du RHI consistent à développer chez les jeunes la culture du refus voire d'intolérance à la corruption et à inculquer les valeurs positives ainsi que tout mécanisme de défense contre toutes tentatives de corruption.

Le Réseau assure plusieurs missions spécifiques suivant les milieux et les

catégories de cibles : milieu scolaire, milieu extra-scolaire (entourage - camarades), milieu familial (parents), milieu social et même milieu économique-politique, ...

Il est bon de rappeler que la valorisation des talents des jeunes pour la promotion de la culture d'honnêteté et d'intégrité constitue une raison d'être de la création du RHI.

RHI



Entourage extra-scolaire :

Promouvoir l'honnêteté / l'intégrité (pas de tricherie, vol, ...), le mérite (ne pas compter sur les pistons), le respect des biens communs, le respect des règles / les disciplines, l'amour de la Patrie, ...

Jeunes au sein de l'établissement :

Promouvoir l'honnêteté / l'intégrité (pas de tricherie, vol, ...), le mérite (ne pas compter sur les pistons), le respect des biens communs, respect des règles / les disciplines, l'amour de la Patrie, ...

Parents :

- Sensibiliser pour le / l' :
- Ethique et intégrité professionnelle
 - Refus et dénonciation de la corruption
 - Impartialité (cadre familial)
 - Respect des biens communs

Autorités (scolaires, administratives – politiques) :

Sensibiliser en faveur du / de l' :

- Ethique et intégrité professionnelle
- Refus et dénonciation de la corruption
- Veille informationnelle
- Patriotisme (#intérêts personnels)

MISSIONS SPÉCIFIQUES DU RHI VIS-À-VIS DE(S) : ...

Enseignants :

Interpeller contre la / les :

- Notes de complaisance
- vente / fuite de sujet
- faux diplômes

Sensibiliser en faveur de la / du :

- Dignité /intégrité
- Refus et dénonciation de la corruption

Grand public :

Sensibiliser en faveur du /de l' :

- Refus et dénonciation de la corruption
- Patriotisme (#intérêts personnels)
- Soutien de la LCC (en cas d'attaque subie par le BIANCO)

Staff de l'établissement :

Sensibiliser en faveur /contre :

- Le détournement ;
- Du respect des procédures (transfert, sanction disciplinaire impartiale, ...)
- De la Dignité /intégrité
- Du Refus et dénonciation de la corruption

2.3 Création d'un RHI

Il importe de souligner que le plaidoyer auprès des premiers responsables à tous les niveaux et à tous les échelons à savoir : le Président des Universités, le DREN, le Chef CISCO et le Chef d'Établissement s'avère nécessaire pour démontrer aux yeux du public que l'engagement de tous est une condition sine qua non de réussite du RHI.



Etape	Activité(s) à faire	Responsables	Observations/Période
1. Plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des actions de plaidoyer pour la création du RHI auprès du Responsable au niveau du ministère et /ou de ses démembrés : (Education nationale, Enseignement technique, Enseignement supérieur), Chef d'établissement (Président de l'Université, Proviseur, Directeur),... Inciter les Responsables à officialiser leurs engagements 	<ul style="list-style-type: none"> BIANCO OSC/ Associations : les membres leaders, les Présidents des Associations 	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des établissements scolaires/ universitaires : au début de l'année scolaire/ universitaire Au niveau des Associations : tout au long de l'année Au niveau des églises ou autres institutions : tout au long de l'année
2. Transfert de compétences	<ul style="list-style-type: none"> Dispenser des Formations – transfert de compétences auprès du personnel administratif et du personnel enseignant au niveau des établissements /structures d'accueil (Direction Nationale chargée des écoles privées, DREN, structure anti-corruption, CISCO, Universités, Lycée, Conseil Communal de la Jeunesse...) 	<ul style="list-style-type: none"> OSC BIANCO 	<ul style="list-style-type: none"> Généralités sur la lutte contre la corruption (SNLCC, infractions de corruption et assimilées courantes) RHI et mode de fonctionnement Notion de civisme et de citoyenneté Notion sur la veille internationale et l'interpellation

Etape	Activité(s) à faire	Responsables	Observations/Période
3. Désignation d'un ou des Encadreurs ou Encadreurs volontaires lors du transfert de compétences	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et/ou désigner officiellement l'encadreur L'encadreur doit avoir les capacités et qualités suivantes : Convaincu de la LCC, dynamique, apte à coacher, maîtrise les notions du civisme et de citoyenneté, intègre et incorruptible, totalement disponible pour assurer pleinement sa mission, 	<ul style="list-style-type: none"> Responsables de l'établissement d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> Note en interne avec compte rendu à l'instance supérieure
4. Réalisation des séances de sensibilisation / mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser/Mobiliser l'ensemble des élèves ou des étudiants à intégrer le RHI 	<ul style="list-style-type: none"> Responsables des établissements et l'/les encadreurs désignés en cas de création d'un nouveau RHI Les anciens membres en cas de redynamisation du RHI 	<ul style="list-style-type: none"> Raison d'être du RHI (méfaits de la corruption, enjeux de la LCC) Ces séances peuvent être appuyées par le BIANCO ou l'OSC
5. Inscription des membres	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer l'adhésion volontaire des élèves ou des étudiants intéressés après la séance de sensibilisation Etablir la liste des élèves et/ou des étudiants intéressés (noms, classes, année scolaire / universitaire, adresses, téléphones) 	<ul style="list-style-type: none"> Encadreurs 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des membres inscrits

Etape	Activité(s) à faire	Responsables	Observations/Période
6. Création du noyau RHI	<p>Constituer les membres de bureau/Noyau (élection lors de la première assemblée générale des adhérents). Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en confiance des adhérents Présentation des encadreurs Election des membres Présentation, discussion et validation des actes de constitution (PV, Statut, RI, ...). Les actes sont préparés à l'avance par les encadreurs volontaires <p>NB : Composition des membres de bureau: un Président, un Vice-président, un Secrétaire, des Conseillers, et un trésorier (facultatif) Le noyau est chargé de stimuler, coordonner, organiser et étudier la pertinence ou la faisabilité des activités.</p>	<p>Encadreurs</p> <p>Ces séances peuvent être assistées par l'OSC partenaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> PV de constitution Liste des nouveaux membres de bureau Statut, Règlement intérieur validés par l'Assemblée Générale Fiche de présence

III. OPÉRATIONNALISATION ET/OU REDYNAMISATION DU RHI

3.1 Etape de l'opérationnalisation ou redynamisation

Etape	Activité(s) à faire	Responsables	Observations/Période
Opérationnalisation du RHI	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du draft du plan d'actions (élaboration en réunion des membres du bureau du RHI avec les encadreurs, à valider ensuite par le STAFF de l'établissement d'accueil) Organisation d'une réunion de validation en Assemblée Générale 	<ul style="list-style-type: none"> Membres du bureau du RHI assistés par l'/les encadreurs <p>N.B : Appui du BIANCO et de l'OSC promoteur si nécessaire</p>	PTA validé par l'Assemblée Générale
Mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre les activités planifiées Appui et accompagnement des RHI à la mise en œuvre du plan d'actions par l'OSC promoteur et/ ou le BIANCO 	<ul style="list-style-type: none"> Membres du bureau du RHI assistés par l'/les encadreurs BIANCO /OSC promoteur 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités à adresser au Chef d'établissement, (une copie de chaque pour l'OSC promoteur et le BIANCO, une copie pour archive) <p>Périodicité : semestriel, annuel</p>

Voir modèle en annexe

Etape	Activité(s) à faire	Responsables	Observations/Période
Suivi et évaluation	<p>Réalisation d'un suivi (trimestriel, semestriel)</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablissement d'un tableau de bord de suivi (ou un autre type d'outil) des activités définies dans le plan d'actions Organisation d'une réunion de suivi et/ou de l'avancement des activités² <p>Réaliser une évaluation annuelle des effets /impacts de la création des RHI par toutes les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablissement d'une Baseline afin de vérifier les indicateurs Organisation d'une évaluation inclusive <p>Participation technique et/ou financière à l'évaluation du RHI</p>	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement ou Institution d'accueil /OSC partenaire / BIANCO /CISCO ou DREN Etablissement ou Institution d'accueil /OSC partenaire / BIANCO /CISCO ou DREN, PTF 	Rapport de suivi-évaluation

3.2 Missions et responsabilités des parties prenantes à l'opérationnalisation du RHI

3.2.1 Rôle de l'établissement ou de la structure d'accueil



Après l'appropriation de la lutte contre la corruption, l'établissement /la structure d'accueil :

- Officialise son engagement en faveur de la Lutte Contre la Corruption en publiant une note contenant les dispositifs à mettre en place dont le RHI, les mesures de prévention de la corruption suivant le canevas proposé en annexe ;
- Adopte et met en œuvre les mesures de prévention de la corruption contre les infractions possibles comme le détournement, les notes de complaisance, les différents abus, la fuite de sujet ;
- Désigne officiellement le ou les encadreurs du RHI ;
- Mobilise les élèves à adhérer au RHI ;
- Formalise la création du RHI (Note) et valide son plan d'actions ;
- Contribue aux moyens nécessaires pour le bon fonctionnement de la structure et/ ou appuie/facilite la démarche du RHI relative à la recherche de financement ;
- Contribue au suivi et à l'évaluation des activités du RHI.

² Identification des indicateurs de suivi-évaluation, outil uniforme pour tout Madagascar



l'opérationnalisation du RHI. Il est également le point focal des membres du RHI vis-à-vis du chef d'établissement. L'encadreur n'est pas forcément issu du corps du personnel enseignant, mais peut être issu du personnel administratif et technique. On exige de lui la qualité nécessaire (être un bon coach et maîtrisant la technique d'animation des jeunes).

L'activité doit être appropriée par l'établissement ou l'entité. Cela nécessite un engagement de parrainage et de supervision de la part du Chef d'Etablissement. Le professeur de la matière Education à la Citoyenneté (EAC) est mieux placé pour assurer le coaching des élèves tout au long du processus.

3.2.2 Rôle de l'encadreur

Comme son nom l'indique, l'encadreur assure l'encadrement technique des membres du bureau dans toutes les étapes de la création et

Etape	Encadrement nécessaire
Sensibilisation / mobilisation avant la création	<ul style="list-style-type: none"> Jouer le rôle de premier mobilisateur des jeunes à adhérer au RHI ; Inciter les anciens membres à témoigner sur les enjeux d'adhésion ; Dans toutes les étapes, développer la culture du civisme, la citoyenneté et le patriotisme auprès des membres RHI.
Elaboration du Règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Encadrer les membres à identifier les valeurs à observer /véhiculer à travers le RHI ; Accompagner les membres à identifier les mesures d'incitation au respect des valeurs adoptées et déterminer la démarche à suivre pour prévenir /rectifier les déviations.
Elaboration du plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Encadrer les membres à identifier des activités réalistes/ faisables (qui ne nécessitent pas un budget conséquent), ludiques et attractives pour faciliter la mobilisation des jeunes ; Appuyer à l'élaboration du plan d'actions en tenant compte des calendriers scolaires /universitaires ; Soutenir le RHI dans la démarche de recherche de financement et/ou des partenaires pour la réalisation des activités.
Mise en œuvre du plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Encadrer les membres pour chaque activité initiée par le Réseau (Réunion périodique, activités d'animation, ...) ; Planifier et encadrer le soutien apporté par le BIANCO.
Participation aux activités de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Assister les membres du Bureau du Réseau à établir le rapport périodique des activités réalisées ; Contribuer à l'identification des forces et faiblesses, et proposer des recommandations pour l'opérationnalisation et la pérennisation du réseau.

3.2.3 Rôle de l'Organisation de la Société Civile (OSC) - entité partenaire relais



Le rôle du partenaire relais se résume comme suit :

- Pour sa propre initiative ou dans le cadre d'une convention signée avec un PTF, une OSC /entité mobilise un établissement à créer un RHI en son sein ;
- Suite à l'engagement du Staff de l'établissement, l'OSC l'accompagne dans toutes les étapes de création (tenue de la réunion de sensibilisation des élèves, identification des encadreurs, élaboration et validation du plan d'actions, ...) ;
- L'OSC accompagne le RHI dans la mise en œuvre du plan d'actions : organisation technique, financement direct (fonds reçu d'un PTF) ou recherche de financement ;
- L'OSC participe au suivi et à l'évaluation des activités du RHI.

3.2.4 Rôle du BIANCO



Le RHI étant un produit propre du BIANCO, tous les acteurs qui relaient les activités liées au réseau doivent s'aligner aux normes posées par le présent guide à cet égard.

En mettant en œuvre une approche participative, le BIANCO accompagne, selon le cas, ces organes relais aux étapes jugées cruciales de la création et de l'opérationnalisation de ces RHI ainsi que celles relatives au suivi et l'évaluation de leurs activités. Aussi, assure-t-il au profit de ces organes relais, un transfert préalable de compétences pour s'assurer que la structure ainsi créée réponde aux exigences et normes requises.

Il est à noter au passage que le rôle du BIANCO, dans le cadre du MOFF s'articule autour de quatre phases : plaidoyer, transfert de compétence, appui/accompagnement et suivi/évaluation.

IV. ACTIVITÉS PROPOSÉES, CIBLES ET OPPORTUNITÉS DE TRANSMISSION DES MESSAGES



Les activités consistent à inculquer auprès des cibles les valeurs et la culture anti-corruption. Les activités ludiques et attractives pour les jeunes sont recommandées tout en considérant les canaux les plus adaptés au contexte actuel et aux besoins spécifiques des cibles majoritairement jeunes.

Ci-après quelques types d'activités proposées, à titre d'illustration, suivant le milieu ciblé (liste non exhaustive et les responsables sont invités à créer des activités innovantes)

ENVIRONNEMENT	ACTIVITES	OPPORTUNITES DE TRANSMISSION DES MESSAGES	CIBLE
Milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Radio-crochet Animation culturelle : Poèmes, sketches, chorégraphie et danses, kabary, exposé Carnaval Journal mural Bandes dessinées Boîtes à images Emission audio/TV Discussion sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Levée de couleurs Compétitions sportives et culturelles, Événementiels (journée des écoles, journée des RHI, rentrée solennelle, fête de l'indépendance, reboisement,) Réseaux sociaux Journée Internationale de lutte contre la corruption (JILCC- 9 décembre) Journée Africaine de la LCC (JALCC - 11 juillet) 	<ul style="list-style-type: none"> Elèves Jeunes extra-scolaires Parents et enseignants Staff de l'établissement Grand public Autorités
Milieu universitaire	<ul style="list-style-type: none"> Conférence-débat / Témoignage Organisation des émissions audio-visuelles (débat, animation, ...) Animation culturelle : Poèmes, sketches, chorégraphie et danses, kabary, exposé Monographie Organisation des séances d'échanges et de partages entre les RHI Discussion sur les réseaux sociaux Débat Parlementaire Ouvert (DPO) 	<ul style="list-style-type: none"> Événementiels pour la célébration des journées mondiales (Droit de l'homme, démocratie, mois de la jeunesse,) Sortie de promotion Reboisement JILCC et JALCC Compétitions sportives et culturelles Média Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants Jeunes extra-scolaires Parents et enseignants Staff de l'établissements Grand public Autorités
Milieu extra-scolaire / associatif / grand public	<ul style="list-style-type: none"> Animation culturelle : Poèmes, sketches, chorégraphie et danses, kabary, exposé Emission audio/TV Divers concours sur la lutte contre la corruption (rédaction article, film court-métrage,) Conférence débat / Organisation des séances d'échanges et de partages Carnaval Discussion sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Événementiels pour la célébration des journées mondiales (Droit de l'homme, démocratie, mois de la jeunesse, ...) JILCC et JALCC Réseaux sociaux Fêtes religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes Grand public Autorités

V. POINTS À OBSERVER /RESPECTER



Les points suivants sont à observer / respecter dans le cadre de la création et l'opérationnalisation /la mise en œuvre des activités du RHI :

- La dénomination du RHI ne peut être modifiée ni rajoutée ;
- Les étapes détaillées dans le présent guide pour la mise en place et l'opérationnalisation du RHI sont à respecter rigoureusement ;
- L'OSC /l'entité partenaire relais n'est pas un représentant du BIANCO au sein de l'Etablissement. Donc en aucun cas, il ne peut ni recevoir ni traiter les doléances de corruption. Les plaignants sont systématiquement orientés vers la Direction Territoriale du BIANCO de rattachement ou vers les autres moyens de dénonciation (i-Toroka, e-mail, téléphone...);
- Les messages de mobilisation et d'interpellation lancés par les membres du RHI, notamment à l'endroit des enseignants, membres du staff de l'établissement, autorités ..., doivent être bien étudiés et murement réfléchis pour éviter toute forme de diffamation ;

- Les encadreurs doivent assurer leurs missions de manière professionnelle et intègre. Leur comportement vis-à-vis des membres doit être irréprochable et exemplaire ;
- Les membres du bureau du RHI ainsi que les encadreurs évitent toute forme d'abus et de détournement dans la gestion financière du réseau ;
- Le staff de l'établissement d'accueil ou de l'entité d'accueil veille à la transparence de la gestion de l'établissement et prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir toutes formes d'infraction possibles (détournement, harcèlement, usage de faux, corruption passive et active, abus, ...);
- La gestion saine et transparente de tout financement légal (et non pas illicite) du RHI est obligatoire, en tant que porteur de message d'honnêteté et d'intégrité ;
- Le RHI est une structure apolitique et rejette toutes formes de manipulation politique ;
- Le RHI est neutre et impartial.

VI. ORGANISATION DE LA JOURNÉE DES RHI



En tant qu'acteur potentiel et porteur de changement, les jeunes ont un rôle déterminant à jouer dans la mobilisation liée à la LCC. Des différentes activités axées sur la promotion de l'honnêteté et d'intégrité ont déjà été menées tout au long de l'année scolaire avec le concours des membres du RHI telles que les activités théâtrales, sportives, culturelles etc... Au summum de ces activités se trouve la « Journée des RHI », pour les établissements qui ont déjà créé des RHI. Il en est de même pour ceux qui souhaitent intégrer les activités ludiques anti-corruption dans leur cursus éducatif.

Il convient de noter que la première édition de la célébration de la Journée Nationale des RHI a eu lieu l'année dernière à Fianarantsoa.

L'objectif était double : encourager l'enthousiasme des élèves ayant déjà adhéré au Réseau mais aussi et surtout développer et vulgariser le concept aux autres cibles.

Progressivement une célébration unique au niveau national serait en vue.

Il est important de mentionner que la manifestation doit être ouverte gratuitement à toutes les personnes engagées dans le milieu éducatif, sans oublier le rôle primordial des membres du RHI en tant que pairs éducateurs.

C'est dans cette optique que l'organisation de cette journée sacrée et inoubliable pour les élèves, mérite d'être soutenue. En principe, elle a lieu à la fin de l'année scolaire.

Boîte à outils N° 3**REGISTRE DES MEMBRES**

1	Anarana sy fanampiny	Kilasy	Taona	Andraikitra ao amin'ny RHI	Adiresy Lah finday raha misy

Boîte à outils N° 4

Voici quelques indications pour élaborer un « Plan d'action » :

- Les tâches : ce sont les tâches concrètes qui doivent être faites pour réaliser l'objectif spécifique. Il peut y en avoir une ou plusieurs.
- Les responsables : chaque tâche doit être prise en charge par une personne responsable.
- Période : c'est la date, jour, mois prévu(e/s) pour la réalisation des activités ou des tâches.
- La date : indiquer la date de chaque suivi ponctuel de l'état d'avancement.
- L'échéance : c'est la date butoir pour les suites à donner.

EXEMPLE DE CANEVAS D'UN PLAN D'ACTION :

Activités	Sous-activités (tâches)	Responsables	Période	Ressources nécessaires	Budget
1.					
2.					
3.					

Boîte à outils 5 : Modèle de fiche de suivi de plan d'actions

Tâches	Responsable	Période	Réalisation (oui/non)	Explication des écarts
1.			o	o
2.			o	o
3.			o	o
4.			o	o
5.				
Date	Etat d'avancement	Suivi (suites à donner)	Échéance	
Notes				

Suites à donner : en fonction de l'état d'avancement, on identifie les suites à donner et les ajustements à apporter, s'il y a lieu.

Boîte à outils N°6**CONTENU D'UN LIVRE D'OR**

Date du passage :

Messages :

Nom et prénoms :



BIANCO MAHAJANGA

Villa «Baobab» Mahajanga Be - BP 708
Mahajanga 401
E-mail: bianco.dtmgaj@moov.mg
bianco.dtm@bianco-mg.org
Tel: + 261 32 61 483 50
+ 261 33 61 483 50
+ 261 34 81 483 50



BIANCO ANTSIRANANA

Terrain La Radio Soafeno Siana fil
E-mail: bianco.dts@bianco-mg.org
BP 524 - Antsirana 201
Tel: 032 80 687 48



BIANCO ANTANANARIVO

Villa La Piscine Ambohibao,
BP 399 Antananarivo 101
E-mail: bianco.dta@bianco-mg.org
Tel: 0330200296
0335460000



BIANCO TOAMASINA

Angle Boulevard Joffie, rue Bir
Hakem
BP 517 Ampasimazava
Toamasina (501)
E-mail: dt@bianco-mg.org
biancodt@moov.mg
034 26 055 41 / 032 81 220 47



BIANCO TOLIARA

Fokontany/Quartier:
Amarondraky Toliara centre TOLIARA
BP: 531
E-mail: bianco.dts@bianco-mg.org
Tel: 038 52 789 11
038 53 900 83
038 63 401 30



BIANCO FIANARANTSOA

Batiment «Haogna» Tanambao
BP: 1225, Fianarantsoa 301
E-mail: bianco.dff@bianco-mg.org
Telephone: 034 27 165 55

Azo atao ihany koa ny mifandray amin'ny:



